

DECRET N° 87-400 du 3 Décembre 1987

chargeant le Camarade Barnabé BIDOUZO, Ministre des Finances et de l'Economie de l'intérim du Camarade Soulé DANKORO, Ministre de l'Equipement et des Transports pour compter du 25 Novembre 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

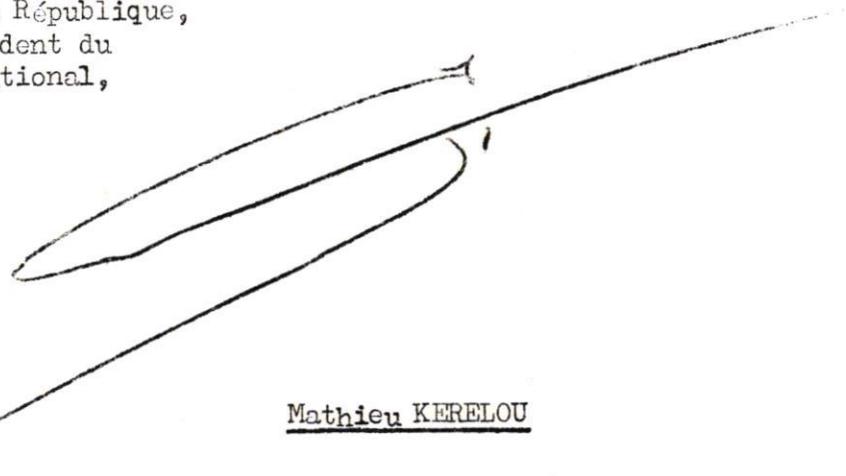
D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 25 Novembre 1987 le Camarade Barnabé BIDOUZO, Ministre des Finances et de l'Economie est chargé de l'intérim du Ministre de l'Equipement et des Transports pendant l'absence du Camarade Soulé DANKORO.

Article 2. - Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 3 Décembre 1987

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,



Mathieu KERELOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MET-MFE 6  
Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3  
UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.